

**APPEL A CANDIDATURES
RESIDENCE D'ARTISTE**

CHATEAU BOUSCASSE – VIGNOBLES BRUMONT

I. Descriptif du projet :

Après une première édition au succès incontestable, Monsieur Alain BRUMONT, viticulteur emblématique du sud Ouest de la France, a décidé de créer une résidence d'artistes articulée autour du lien existant entre l'art, le terroir et le vin.

L'artiste sélectionné devra créer une œuvre in situ. A ce titre, le Château Bouscassé, installé sur la commune de Maumusson-Laguian dans le Gers (32), mettra à la disposition de l'artiste sélectionné une partie du bâti du château Bouscassé (caves, chais, préau) et des jardins.

Cet appel à projet s'adresse aux artistes plasticiens professionnels, susceptibles de proposer des projets innovants et audacieux s'inscrivant dans la thématique définie : l'art, le terroir et le vin.

II. Contenu du dossier de candidature :

Pour être recevable, les candidats devront fournir un dossier comprenant :

- ▶ Un dossier artistique représentatif de la démarche et du travail général de l'artiste, comportant des visuels d'œuvres ou des vues d'expositions légendées (CD ou imprimé sur Papier) ;
- ▶ Un CV d'artiste comportant les coordonnées complètes de l'artiste ;
- ▶ Une revue de presse ;
- ▶ Une note d'intention du projet - 2 pages maximum sur la problématique, les axes de travail, les objectifs (textes et images) précisant la motivation de la demande en résidence et les moyens mis en œuvre pour sa réalisation (matériaux, moyens techniques) ;
- ▶ Copie du certificat d'affiliation à la maison des artistes (l'AGESSA) et un numéro SIRET.

Profil du candidat : Arts Plastiques, plasticien : volumes, vidéos, sons, lumières, installations...

III. Dépôt des candidatures :

Le dossier de candidature est à adresser dans une enveloppe portant la mention « Résidence d'artiste » à l'adresse suivante :

Anne Dribault
Vignobles BRUMONT – Château Bouscassé
32400 Maumusson-Laguian

Tél : 05 62 69 92 31 - @ : contact@brumont.fr – www.brumont.fr

IV. Date limite de dépôt des dossiers :

Lundi 16 mars 2009 : (cachet de la poste faisant foi)

La sélection de l'artiste se fera par un jury composé notamment de l'artiste à l'origine de la première résidence (<http://souc.neuf.fr/>), de Monsieur Alain BRUMONT ainsi que de deux personnalités culturelles ad hoc.

**Les dossiers des candidats non-retenus ne seront pas retournés et ne feront pas l'objet de commentaires.*

V. Informations pratiques :

- Dates de la résidence : 15 avril 2009 - 10 juillet 2009
- Dates de l'exposition : 10 juillet (vernissage) - 20 septembre 2009

- Engagement attendu de l'artiste :

Une présence régulière sur le site est demandée.

Par ailleurs, des rencontres entre l'artiste et les différents publics du Château Bouscassé (la clientèle habituelle, les visiteurs, les professionnels - restaurateurs, cavistes, grands chefs -, les scolaires) seront envisagées, au cours de ces mois de résidence, en fonction des actualités (manifestations culturelles et promotionnelles organisées sur la S.A Vignobles BRUMONT) et de l'avancement du projet.

Les œuvres imaginées par l'artiste ayant vocation à être placées en plein air, devront être réalisées de telle sorte à ne subir aucun dommage (intempéries, pluie, vent....) pendant la durée de l'exposition.

A l'issue de la résidence, l'artiste s'engage à présenter au public (presse, visiteurs, professionnels, scolaires...) son projet artistique lors du vernissage de l'exposition ainsi qu'à l'occasion de la journée du patrimoine. En suivant, il devra prendre ses dispositions pour démonter son œuvre.

- Conditions de Résidence :

- Mise à disposition d'un logement (studio 40 m2 meublé) et d'un atelier (préau de 150m2) au sein du château ;
- Attribution d'une bourse de production (500€) ;
- Une rémunération d'artiste : 1500€ ;
- Une indemnité de transport : Voyage Aller/Retour à concurrence de 250€ (sur présentation de justificatifs) ;
- Accès gratuit au restaurant du personnel 5 jours par semaine, le midi uniquement ;
- Signature d'une convention entre l'artiste et la S.A. Vignobles BRUMONT à l'ouverture de la résidence.

- Communication autour de la résidence :

La S.A. Vignobles BRUMONT s'engage à prendre en charge :

- La publication d'un catalogue couleur présentant le travail de l'artiste résident ;
- La réalisation, l'envoi et la diffusion d'une plaquette, d'une affiche, des cartons d'invitation pour le vernissage de l'exposition ;
- La convocation de la presse (régionale)

- Matériel disponible :

- L'artiste doit se munir de son matériel personnel ;

** L'artiste pourra utiliser divers matériaux présents sur le site (pierres, bois, métal, barriques, fil de fer, piquets de vigne...).*

- Frais à charge de l'artiste :

- Repas du soir et WE ;
- Frais techniques ;
- transports locaux.

- Aide Technique :

L'artiste exposant organise sa résidence ainsi que la mise en place de ses œuvres. Il doit être autonome. Néanmoins, une aide dans la limite des possibilités de l'entreprise lui sera assurée, sur le lieu de l'exposition, au cours de la préparation de l'installation de l'exposition et du démontage.

- Propriété :

L'artiste reste propriétaire des œuvres réalisées et exposées au château Bouscassé. Toutefois, la S.A. Vignobles BRUMONT se réserve le droit de photographier et d'éditer des œuvres.

- Echange :

Afin de constituer un fond de collection, présenté dans le château Bouscassé, la S.A. Vignobles BRUMONT propose à l'artiste de signer une convention. A ce titre, l'artiste s'engage à faire don auprès de la S.A. Vignobles BRUMONT, d'une œuvre de sa production.

VI. Divers

Le château Bouscassé, est situé sur la commune de Maumusson-Laguian (32400), dans le Gers. Les quatre jardins à thème de Bouscassé, dessinés par Gilles Clément, constituent un domaine ornemental à la gloire de la vigne et du vin.

Véritable point de départ d'une initiation à la dégustation des vins d'Alain Brumont, ces jardins en mouvement, sont articulés autour de quatre thèmes symboliques que sont « la palette chromatique », « le jardin des raisins de la colère », « le jardin de l'ivresse », « le jardin des autres mondes ».

La résidence dans le château, la qualité des espaces disponibles, la force des paysages environnant ainsi que les vins élaborés par les Vignobles Alain Brumont, offrent des conditions exceptionnelles de résidence.

Pour information, cette année, les vignobles BRUMONT s'associent à la 9^{ème} édition de l'opération « RENDEZ-VOUS AUX JARDINS », organisée par la DRAC Midi-Pyrénées, du vendredi 5 au dimanche 7 juin 2009. A ce titre, l'artiste pourra être associé par sa démarche artistique, à l'organisation au sein du Château Bouscassé, de cet événement culturel et promotionnel.
